



AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, QUE :

Lors de la séance régulière de la municipalité de Mandeville tenue le 8 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 335-2018 interdisant l'épandage durant une période déterminée.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 162, rue Desjardins à Mandeville selon les heures d'ouverture normales.

DONNÉ À MANDEVILLE CE 19^E JOUR DE JANVIER 2018.

Hélène Plourde
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale